

DECRET N° 2005-697 DU 17 NOVEMBRE 2005

portant nomination de Monsieur Aristide
Jean-Marie de SOUZA en qualité de Directeur
Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2005 - 513 du 18 août 2005 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et
des Transports ;

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 novembre 2005 ;

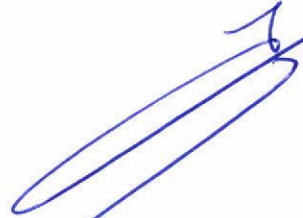
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Aristide Jean-Marie de SOUZA est nommé Directeur
Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

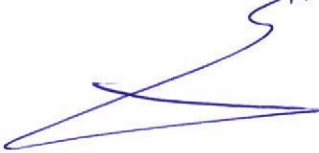
Fait à Cotonou, le 17 novembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Christiane Marie-Jeanne O. TABELLE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 ANAC 2 INTERESSE 01 JO 1.